



FORMATION DE RENOUVELLEMENT EN SSCT SANTÉ, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES ÉLUS AU CSE - DES ENTREPRISES DE PLUS DE 300 SALARIÉS ET DES MEMBRES DE LA CSSCT

Dernière mise à jour le 10/01/2025.

OBJECTIF

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise et réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Comprendre les notions fondamentales de l'organisation de la réglementation en France, hiérarchiser les textes applicables dans le cadre du travail et identifier les responsabilités des différents acteurs dans l'entreprise.
- Analyser des accidents du travail et mener des enquêtes pour en déterminer les diverses causes à partir des faits et pour en déduire les actions à mettre en place dans l'entreprise en matière de prévention.
- Repérer des dangers dans une situation de travail, les analyser et en déduire les atteintes à la santé possibles pour les travailleurs qui y sont exposés, leurs conséquences et modalités de prise en charge.
- Participer à l'évaluation des risques dans son entreprise afin d'assister l'employeur dans ses obligations de rédaction et de mise à jour documentaire et identifier les risques professionnels et psychosociaux auxquels sont exposés les travailleurs.
- Analyser les obligations réglementaires de la prévention au travail et les transposer au regard des dispositions existantes au sein de son entreprise ;
- Identifier son rôle en tant qu'élu du comité social et économique en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à occuper une fonction de représentant au comité social et économique (CSE) de l'entreprise qui les emploie : membres élus titulaire et suppléants en renouvellement de mandat et membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), chef d'établissement ou délégué à la présidence du CSE.

Tarif	NOUS CONSULTER
Réf.	PRO-000301
Contact	0750031226 contact@formaestro.fr www.formaestro.fr

PRÉ-REQUIS

- Utilisation usuelle de la langue française.
- Avoir exercé au moins un premier mandat en tant qu'élu au CSE.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur inscription ou demande de devis, réalisation sous 2 à 4 semaines.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de mises en situation concrètes. Cas pratiques et échanges d'expériences entre participants. Supports pédagogiques fiches pratiques, quiz interactifs, auto-évaluations.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation individuelle ou en groupe dans vos locaux ou à distance en visio-conférence.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter au préalable afin que nous puissions définir ensemble les modalités nous permettant de vous former dans les meilleures conditions.



Niveau

Sans niveau de qualification



Modalité

Présentiel



Effectif par session

2 mini > 10 maxi



Durée

35 heures / 5 jour(s)



PROGRAMME

Selon les évaluations diagnostiques réalisées au démarrage de l'action, et en fonction des besoins des apprenants, ces thèmes seront plus ou moins approfondis par le formateur, à savoir :

Organisation de la réglementation :

- Hiérarchie des normes
- Définitions
- Gestion des litiges et règlement des conflits en droit du travail

La prévention :

- Obligations de l'employeur
- Obligations des travailleurs
- Les acteurs de la prévention
- Les documents utiles dans le cadre la prévention

L'évaluation des risques :

- Les risques professionnels et psychosociaux
- Analyse de situations de travail
- Démarche d'évaluation

Les atteintes à la santé :

- La faute inexcusable
- Le mécanisme d'apparition du dommage
- Les statistiques de la sinistralité en France et dans la branche professionnelle
- Les conséquences des AT/MP

L'analyse des accidents du travail :

- Définition, contexte
- Déroulement de l'enquête
- Méthodologie de l'arbre des causes

Attributions spécifiques aux entreprises de plus de 300 salariés et aux membres de la CSSCT.

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Formateur consultant expert dans son domaine.	Auto-évaluation et/ou QCM pour évaluation des connaissances avant entrée en formation et évaluation des acquis en cours ou en fin de formation.	Attestation des acquis / Certificat de Réalisation

